

**du Conseil Municipal du Vendredi 10 décembre 2021
à 20 h 30 dans la salle du conseil municipal d'Andelat**

Date de la convocation : 2 /12 /2021

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MIRAL Daniel, Maire

Nombre de CM présents : **11**

Absents : 0

Absents représentés : 0

Quorum : atteint

Sont présents :

Daniel MIRAL –	Maire
Michel GUY –	1 ^{er} adjoint
Magalie CASTANIER –	2 ^{ème} adjoint
Alain ROUX –	3 ^{ème} adjoint
Julie FOUILLADE -	CM
Maurice POUILLE –	CM
Thomas BONNET –	CM
Etienne PORTALIER -	CM
Julien BEC –	CM
Jérôme PITOT	CM
Yannick BUCHON	CM

Sont absents excusés :

Secrétaire de séance désignée : CASTANIER Magalie

Ordre du jour

- 1/ Choix d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux rénovation de la maison Course
- 2/ Convention pour bénéficier du Système d'Information Géographique (SIG)
- 3) Convention d'assistance technique avec la MAGE
- 4/ Dossier personnel communal : règlement intérieur, RIFSEEP, compte épargne temps, contrat groupe
- 5/ Révision des tarifs pour l'année 2022
- 6/ Remplacement d'une pompe chaufferie bâtiment des écoles

Informations

Travaux

Abords église et diagnostic intérieur de l'église, crucifix
Assainissement de Lacombe
Voirie

Autres

Personnel communal (renouvellement emplois aidés)
Divers dossiers

Rapporteur : M. Daniel MIRAL

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2021

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le PV de la séance du 12 octobre 2021.

Rapporteur : M. Daniel MIRAL

1/ Choix d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la Maison COURSE/ALBISSON

Monsieur le Maire indique que courrier du 10 octobre 2021, 3 architectes ont été consultés :

- TRINH-LAUDAT – 15100 SAINT FLOUR
- ALLEGRE-ESCHALIER – 15100 SAINT FLOUR
- MAGENTIES Philippe – Pagros 15100 ANDELAT

Les trois architectes ont répondu et ont fait les propositions suivantes pour une mission complète : 1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle

- TRINH-LAUDAT : 12,50 %
- ALLEGRE-ESCHALIER : 12,50 %
- MAGENTIES : 12 %

pour une estimation prévisionnelle des travaux de 275 000 €.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale décide de choisir l'architecte MAGENTIES

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - 1 Délibération à prendre

2/ Convention pour bénéficier du SIG Départemental « Atlas.Cantal.fr »

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du programme CyberCantal, le Conseil Départemental du Cantal a souhaité mettre à disposition des communes un système d'Information Géographique (SIG) exploitable par Internet et qui est un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Ces bases de données sont mises gratuitement à disposition.

Il y a lieu de signer avec le Conseil Départemental une convention de mise à disposition. Il présente le contenu de cette convention.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide de valider la convention

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - 1 Délibération à prendre

3/ Renouvellement de la convention avec la MAGE (Mission Assistance à la Gestion de l'Eau)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de sa mission d'assistance en matière d'eau et d'assainissement la MAGE intervient dans la protection des captages et dans le domaine de l'assainissement collectif et principalement sur la gestion et la surveillance de la lagune (visite annuelle et autosurveillance tous les deux ans).

Ces prestations sont actuellement gratuites et prises en charge par le Conseil Départemental.

Il y a lieu de signer avec le Conseil Départemental une convention de mise à disposition pour cette assistance. Il présente le contenu de cette convention.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale décide de valider le renouvellement de la convention

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - 1 Délibération à prendre

4/ Dossier Personnel : Compte Epargne Temps – Règlement intérieur – Projet RIFSEEP – Contrat Groupe.

Monsieur le maire demande à la 2^{ème} adjointe de présenter les différents sujets relatifs à la gestion du personnel communal. Ces sujets ayant été abordés plusieurs fois en conseil municipal.

a) *Projet de mise en place du Compte Epargne Temps (CET), au 1^{er} janvier 2022*

Il est rappelé que le Compte Epargne-Temps (CET) est un **dispositif d'épargne salariale** qui permet aux agents de placer sur un compte, leurs périodes de congés ou de repos non-pris.

L'ouverture d'un CET se fait à la **demande expresse de l'agent** concerné qui peut être formulée à tout moment de l'année. L'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le C.E.T au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions cumulatives.

Il est nécessaire de prendre une délibération, suite au passage devant le comité technique (CDG) du 1^{er}.12.2021, sur le dossier déposé par la commune d'Andelat. Le comité technique a donné un avis favorable au dossier présenté.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale décide de mettre en place le compte épargne temps, tel que validé par le CT, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le personnel de la commune d'Andelat.

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - 1 Délibération à prendre

b) *Règlement intérieur*

Présentation du REGLEMENT INTERIEUR TYPE A L'USAGE DES COLLECTIVITES AFFILIEES AU CENTRE DE GESTION DU CANTAL (approuvé par le Comité Technique Paritaire Départemental le 16 novembre 2006) (modifié par le Comité Technique Paritaire Départemental le 15 juin 2011, 11 juin 2013 et 21 mars 2016).

Pour être applicable, ce règlement approuvé par le Comité Technique Paritaire doit être adopté par délibération des assemblées délibérantes.

Il est nécessaire de prendre une délibération afin d'adopter ce règlement afin qu'il soit applicable pour le personnel de la commune d'Andelat.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale décide d'adopter ce règlement intérieur type, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2022 pour le personnel communal d'Andelat.

Un exemplaire sera remis individuellement à chaque agent.

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - 1 Délibération à prendre

c) *Projet de mise en place du RIFSEEP, au 1^{er} janvier 2022*

Il est rappelé que le régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui est composé :

- D'une prime principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- D'une prime accessoire, le complément indemnitaire annuel (CIA).

L'ensemble du dossier est présenté à l'assemblée municipale.

Il est indiqué qu'il a été élaboré une fiche de poste détaillée pour chaque agent.

Pour mettre en place le RIFSEEP, il est nécessaire de prendre une délibération, suite au passage devant le comité technique du 1^{er}.12.2021, sur le dossier déposé par la commune d'Andelat. Le Comité Technique du CDG a émis un avis favorable au dossier présenté.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale décide de mettre en place le RIFSEEP, tel que validé par le CT du CDG. Celui-ci prendra effet au 1^{er} janvier 2022 pour le personnel communal d'Andelat.

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - 1 Délibération à prendre

d) Contrat assurance groupe

Au vu de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique notamment son article 4.

Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics doivent organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance » soit avant le 17 février 2022.

La protection sociale complémentaire intervient dans 2 domaines :

- Santé : vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale
- Prévoyance / Maintien de salaire : vise à couvrir la perte de salaire / de retraite liée à une maladie, une invalidité / incapacité ou un décès.

Obligation de mise en œuvre d'une participation obligatoire en prévoyance : 1^{er} janvier 2025

Obligation de mise en œuvre d'une participation obligatoire en santé : 1^{er} janvier 2026

Il est nécessaire de prendre une délibération du CM prenant acte sur ce débat.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale prend acte de ce débat et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire.

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - 1 Délibération à prendre

5/ Révision des tarifs pour l'année 2022

Monsieur le Maire reprend les différents tarifs communaux et les propositions des tarifs au 1^{er} .01.2022 et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer :

Tarifs
actuels

PROPOSITIONS

SERVICE CANTINE			Montant	A, Application	Vote	Montant
Repas des élèves			2,75 €	2021	23/12/20	2.85 €
Repas instituteurs et autres			5,85 €	2021	23/12/20	5.95 €
SERVICE EAU						
VENTE DE L'EAU						
Abonnement réseau			45,00 €	2020	29/11/19	45,00 €
Abt cptr 40/50			60,00 €	2020	29/11/19	60,00 €
Abt cptr 60/80			70,00 €	2020	29/11/19	70,00 €
m3 de 0 à 100m3		m3	1,05 €	2020	29/11/19	1,05 €
m3 > 100m3		m3	0,58 €	2020	29/11/19	0,58 €
BRANCHEMENT D'EAU						
Fourniture 5m PVC+ D15/20		Forfait	490,00 €	2021	22/12/20	540,00 €
	D25 et Autres	Forfait	590,00 €	2021	22/12/20	650,00 €
Fourniture 5m PVC+ D25						

PVC 25		ml	2,85 €	2021	23/12/20
PVC 32		ml	3,35 €	2021	23/12/20
PVC 40		ml	3,70 €	2021	23/12/20
(déduction 140€ pour TLE)					
TRAVAUX					
Recherche Fuite d'eau suite au gel					
*Frais recherche personnel + matériel			80,00 €	2012	
*Ouverture et fermeture branchement			40,00 €	2012	
Pose et dépose compteur					
*Pose + dépose			40,00 €	2012	
*compteur gelé : facturation tarif			T, vigueur	2012	

Tarif
en
cours
80,00 €
40,00 €
40,00 €
T, vigueur

Il est rajouté qu'en ce qui concerne le tarif de l'eau, nous sommes en ce moment au-dessus de 1,65€ le m3 et donc nous pouvons prétendre à une subvention de l'Agence Adour Garonne (1,73€).

ASSAINISSEMENT			A.Application	Montant	Vote
Valeur du Point		Point	2021	15,40 €	23/12/20
Branchement					
Redevance Assainissement		Forfait	2021	920,00 €	23/12/20
(déduction 140€ pour TLE)					
CIMETIERE					
Concession	m ²		2018	39,00 €	08/12/17
Columbarium	50 ans		2013	500,00 €	10/08/21
	30 ans			300,00 €	10/08/21
Jardin souvenir				30,00 €	

PROPOSITIONS

Montant
15,40 €
920,00 €
40,00 €
500,00 €
300,00 €
30,00 €

En ce qui concerne le tarif de l'assainissement, nous sommes en-dessous de 1,65 € et donc nous ne pouvons pas prétendre à une subvention d'ADOUR GARONNE (1,41 €)

Monsieur le Maire propose un avenant au règlement des tarifs assainissement :

Règlement actuel : Gites 5 points

Un problème se pose avec les gites qui ont un compteur isolé.

Exemples : ancienne maison JARDET : 0 m3 - Ex MERCIER : 19m3 – Ex TRINH : 77m3 – Ex PLANCHON : 34m3 – GIBRAT : 73 m3 – Ex ROCHE : 26m3

La proposition pour les gîtes serait de rajouter en plus des 5 points :

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| 0 à 20 m3 : 1 point | Soit : 6 points |
| 21 à 50 m3 : 2 points | Soit : 7 points |
| 51 m3 à + : 3 points | Soit : 8 points |

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale valide les différentes propositions des tarifs tels que précités ainsi que l'avenant sur le règlement des tarifs de l'assainissement, pour les gîtes.

Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour une mise en place au 1^{er} janvier 2022

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - Délibérations à prendre

Tarifs Main d'œuvre et Matériel

MAIN D'ŒUVRE					PROPOSITIONS	
		A, Application	Montant	Vote	Montant	
O, CHAULIAC			17,30 €	23/12/20	21,00 €	
M, BAUGER			16,60 €		20,00 €	
Emploi Aidé				23/12/20	15,00 €	
Camion + chauffeur					38,20 €	
Tracto Pelle + chauffeur					48,50 €	
Débroussaillage					26,00 €	
Curage de fossés	mètre				2,00 €	

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale valide :

- les différentes propositions des tarifs présentés
- l'avenant sur le règlement des tarifs de l'assainissement, pour les gîtes.
-

Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour une mise en place au 1^{er} janvier 2022

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - Délibérations à prendre

6/ Remplacement d'une pompe chaufferie des Bâtiments écoles

Monsieur le Maire informe qu'une pompe à chaleur : pompe DUO de la chaufferie des bâtiments écoles est défectueuse et nécessite son changement. Actuellement, une seule pompe fonctionne.

Il présente un devis pour une nouvelle pompe.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale est favorable au changement de cette pompe à chaleur et sollicite Monsieur le Maire pour demander à l'entreprise : la durée de garantie de la pompe à chaleur présenté dans le devis.

Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour ce dossier.

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - Délibération à prendre si nécessaire

7/Informations :

- **Travaux**
 - o Abords église, diagnostic église, voirie

Monsieur le Maire rend compte de façon détaillée l'ensemble des 3 dossiers. Les différentes rencontres avec les intervenants pour l'église. Les obligations imposées et les contraintes.

- o Demande de subvention DETR 2022

Le dossier DETR 2022 sur la voirie de Lacombe (DCE établi par le CIT) a été déposé sur la plateforme dédiée.

- Assainissement Lacombe

Le dossier sera terminé après que l'entreprise VALY intervienne sur la voirie.

- **Autres**

- Achat matériel

Le 1^{er} adjoint présente les différents achats effectués pour le service technique : pneus, chaînes-neiges pour le tracteur, échange des sabots de l'étrave.

- Renouvellement des contrats aidés

Les 3 contrats aidés CUI se terminent en janvier 2022. Les 3 agents ont effectué leurs différentes formations.

Les procédures de renouvellements sont en cours. Les projets de formations à venir sont lancés. Nous sommes dans l'attente des retours des accords de pôle emploi et cap emploi.

Une délibération sera nécessaire pour le renouvellement de l'agent CUI (affecté au service technique) précisant une augmentation du nombre d'heures (passage à 35 h par semaine).

Approbation par l'assemblée municipale : 11 voix Pour - Délibération à prendre si nécessaire

- Divers dossiers (fibre, route du Rochain, chiens)

Fibre : Monsieur le Maire rend compte des difficultés pour la mise en service de la fibre sur certains secteurs de la commune et les appels téléphoniques des administrés de la commune.

Route du Rochain : la portion de route départementale (*nouvel accès, pour desservir le village du rochain, créé lors de l'aménagement de la rocade*) partant de la RD 40 jusqu'à la maison de Mr Mme COUVE Pierre, n'est pas entretenue par les services du Département. Elle reste complètement oubliée !

Monsieur le Maire informe qu'il a fait le nécessaire auprès du Président du Conseil Départemental (lors d'une rencontre des Maires et de Mr Bruno FAURE à Mentières, dernièrement) pour que cette portion ne soit pas laissée à l'abandon d'un entretien régulier.

Chiens : Le problème de divagations des chiens sur la commune persiste malgré les différentes actions du Maire.

Fin de la séance : 23 h 30

La secrétaire de séance,

.....